

REGLEMENT D'EVALUATION ET DE VALIDATION DE LA CERTIFICATION

Biérologue-Zythologue

La validation de la certification s'effectue à l'issue de quatre évaluations, en quatre épreuves distinctes, décrites ci-dessous.

Évaluation n°1 : Analyser le marché des bières, prospecter, s'informer, analyser l'évolution et les tendances du marché brassicole

Déroulement de l'évaluation :

Etude d'un marché et de bières

Cet examen doit permettre au futur biérologue-zythologue d'illustrer sa capacité d'étude d'un marché, de ses acteurs et des produits.

A partir d'un énoncé décrivant une zone géographique, les étudiants ont un délai estimé par leur enseignant pour effectuer les travaux suivants :

- Recherche sur Internet d'informations concernant le périmètre géographique brassicole donné.
- Recensement des producteurs, fournisseurs et produits de la région concernée via des sites spécialisés.
- Définition de caractéristiques de bières.
- En fonction d'informations sur les localisations des implantations, identification des caractéristiques des bières.
- Analyse de tendances de marchés des bières.

Ce rapport illustre toutes les démarches et méthodologies utilisées pour la réalisation de l'étude de marché. Une synthèse à la fin du rapport reprend tous les éléments importants de cette étude.

Epreuve sur table de fabrication de la bière :

- Les différentes étapes de fabrication de la bière
- Le maltage
- Le concassage
- L'empâtage
- Les brassages particuliers
- Les techniques de fermentation
- La maturation
- La filtration et le conditionnement

Epreuve Orale Technique de dégustation de la bière :

- Analyse sensorielle
- Commentaire de dégustation
- Caractérisation commerciale d'une bière

Évaluation n°2 : Gérer un point de vente spécialisé dans les bières

Déroulement de l'évaluation :

Examen oral et écrit

Agencement d'un point de vente et jeu de rôle "conseil/vente bières"

A partir d'un énoncé évoquant des tendances du marché autour des ventes de bières, le candidat doit rédiger un plan d'aménagement et de disposition des produits présents dans son catalogue. Le futur biérologue-zythologue a un délai donné par l'enseignant pour la partie écrite. Il doit rédiger un document illustrant :

La sélection des produits à mettre en vitrine et ceux en arrière-plan

La répartition des produits entre le magasin et le stock

L'agencement du point de vente

La politique d'affichage des prix

La définition d'un parcours clients dans le point de vente

Cet examen théorique doit être rendu sous format papier et doit contenir les propositions et argumentations de l'étudiant.

Dans un deuxième temps, le futur biérologue-zythologue doit se confronter oralement à de potentiels clients afin de les conseiller sur certains produits et d'animer son point de vente.

Cet examen durera minimum 20 minutes pour pouvoir identifier les connaissances de l'étudiant au sujet des différents styles de bières

Évaluation n°3 : Négocier auprès de fournisseurs et assurer l'approvisionnement en bières

Déroulement de l'évaluation

Epreuve écrite -

Cette épreuve doit permettre au futur biérologue-zythologue d'illustrer ses connaissances et capacités à gérer des achats auprès de fournisseurs. A partir d'informations caractérisant des bières et des intérêts de clients, le candidat doit rédiger et détailler des processus d'approvisionnements, ainsi que répondre à des questions en argumentant ses réponses.

Évaluation n°4 : Gérer la communication et le marketing d'un point de vente - Fidéliser la clientèle

Déroulement de l'évaluation :

Présentation d'un plan de communication et de fidélisation de clients

Le candidat est chargé d'élaborer un plan de communication intégrant le digital pour présenter des offres de bières. A partir de l'énoncé, un planning de sollicitations commerciales doit être défini en fonction des habitudes des consommateurs.

Le travail doit présenter des contenus de communication en utilisant les supports suivants : PLV, affiches, flyers, courriels électroniques (emailing), newsletters et stratégie d'utilisation des réseaux sociaux.

Conditions d'obtention de la certification – Titre RNCP « Biérologue-zythologue » (Niveau 5)

La certification est structurée en **blocs de compétences**. L'obtention du titre est conditionnée à la **validation intégrale de l'ensemble des blocs** constitutifs décrits dans le référentiel de certification. Aucune compensation entre blocs n'est possible.

Modalités d'évaluation

Les compétences de chaque bloc sont évaluées au travers d'**épreuves spécifiques**, pouvant combiner :

- Mises en situation professionnelles et/ou études de cas ;
- Dossier professionnel et/ou support de communication
- Exposé oral et entretien avec un jury s'appuyant sur des critères observables et des niveaux d'exigences définis dans le référentiel d'évaluation.

Chaque épreuve du bloc vise des **critères d'évaluation** ; le jury statue sur la **validation du bloc** (validé / non validé) au regard de ces critères.

Capitalisation et validité des blocs

En cas de validation partielle de la certification, **tout bloc validé est capitalisable sans limite de durée**. Une **attestation de réussite par bloc** est délivrée. Le titre est obtenu dès lors que **tous les blocs** ont été validés. En cas d'évolution du titre, des **tableaux de correspondance** peuvent être établis. En cas de **bloc non validé**, le candidat peut **repasser uniquement les épreuves** relatives au(x) bloc(s) concerné(s), selon les modalités prévues par le règlement de certification. Les blocs déjà validés restent acquis.

Lutte contre la fraude

Toute **fraude ou tentative de fraude** entraîne l'**annulation de l'épreuve concernée** et l'engagement d'une **procédure disciplinaire** conformément au règlement de certification, pouvant aller jusqu'à l'**exclusion de la session** et l'**invalidation de la présentation** au titre.

MAJ 03/02/26